

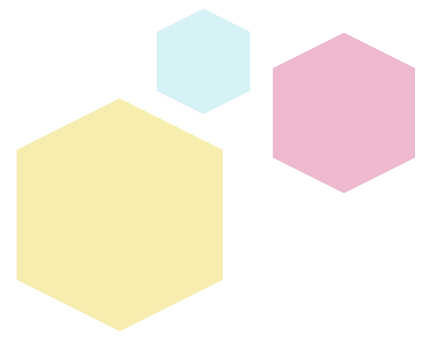


Séminaire Apidae 2018



Evitez les amendes pour exploitation
sans les droits d'auteurs !

Intervenants



Loire Tourisme
Dorothee Marion
dorothee@loiretourisme.com



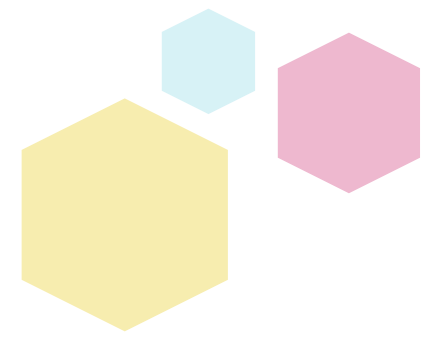
Var Tourisme
Valérie Modica Amore
v.sarda@vartourisme.org



Les rencontres du réseau
#Apidae



Gérer mes droits photos ... quel casse tête !!



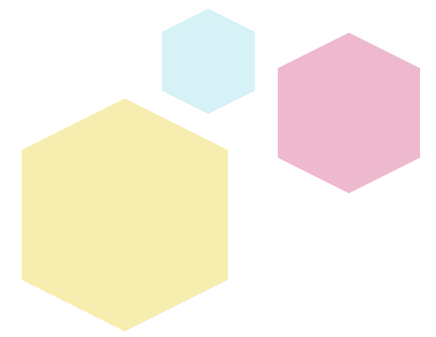
Obligation légale : je dois m'assurer que j'ai les droits pour diffuser les photos dans la plateforme Apidae ...

J'ai beaucoup trop de photos à gérer, je n'aurais jamais le temps !!!



Et en plus je doit penser à tout : socio-pros, photographes, salariés de ma structure ou toutes personnes me fournissant une photo ou une image

2 solutions proposées par le réseau Apidae



Solution 1 :

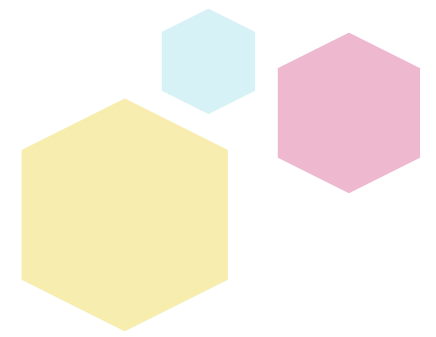
Les Conditions d'adhésion au référencement
et à la diffusion d'offres touristiques sur la
base Apidae



Solution 2 :

Le Contrat de concession de droits sur les
données

2 solutions proposées par le réseau Apidae



**CONTRAT DE CONCESSION DE DROITS SUR LES DONNEES
CONDITIONS PARTICULIERES**

Entre
[nom], [forme sociale]
situé.....
Enregistré au RCS de.....sous le numéro.....
Représenté par son dirigeant légal en exercice

Ci-après désigné « **le Cessionnaire** »

Et

[Option personne physique]
Monsieur/ Madame..... (prénom, nom)
Né le.....à.....
Demeurant.....

[Option personne morale]
[nom], [forme sociale]
Sis.....
Enregistré au RCS de.....sous le numéro.....
Représenté par....., son/sa [qualité]

Ci-après désigné « **le Concédant** »

Le Cessionnaire et le Concédant seront individuellement dénommée « la Partie » et collectivement « les Parties ».

Etant préalablement exposé que :

CONTRAT DE CONCESSION DE DROITS SUR LES DONNEES
1 / 8

Solution 2 : Le Contrat de concession de droits sur les données

En relation directe avec le photographe

Il vous faut un contrat vous donnant les droits d'exploiter ces photos.

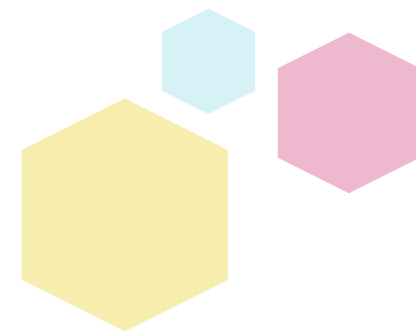
Vous en avez un?
Parfait !

Vous n'en avez pas?
Utilisez les modèles de contrat et d'avenant [téléchargeables en ligne](#)



Les rencontres du réseau
#Apidae

2 solutions proposées par le réseau Apidae



Solution 2 : Contrat de concession de droits sur les données : Mode d'emplois

Pour toutes vos photos existantes :

Auprès de chaque propriétaire de photos :

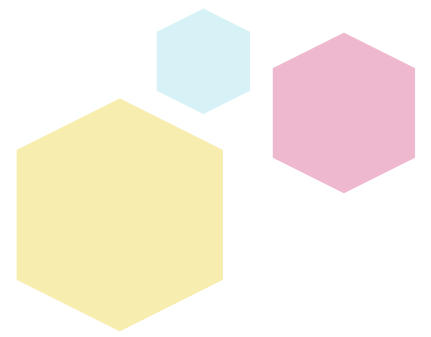
- **Numérotez** chaque contrat
- Faites **l'inventaire** des photos concernées
- **Joignez une copie** des photos au contrat : visuel, nom des fichiers , la durée d'utilisation.
- Faites **signer** le contrat avec les pages paraphées par les 2 parties

Si un contrat a déjà été signé avec un propriétaire de photos

- Assurez vous que les **conditions d'utilisation** des photos ont changé
- Préparez un **avenant** au contrat d'origine.
- **Listez** les photos concernées.
- **Joignez une copie** des photos à l'avenant : visuel, nom des fichiers, la durée d'utilisation.
- Faites **signer** l'avenant par les 2 parties

Les rencontres du réseau
#Apidae

Conseils et bonnes pratiques



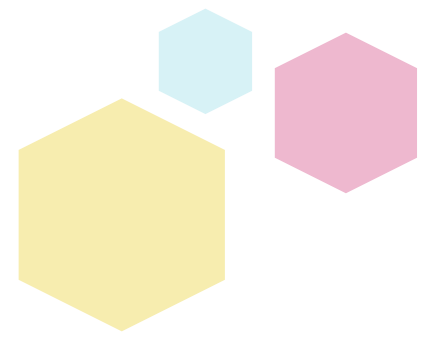
Un propriétaire d'établissement a changé?

- **Modifiez la date de publication** des photos au jour même
- Assurez vous que votre site internet ne fait pas remonter les photos “périmées”
- **Contactez le nouveau propriétaire** pour lui demander ses propres photos.
- Faites lui signer les *Conditions d'Adhésion au Référencement et à la Rediffusion d'Offres Touristiques sur la plateforme Apidae* OU le *Contrat de concession de droits sur les données*

Conseils et bonnes pratiques



Vous prenez vos propres photos ?



Soyez attentifs :

Aux œuvres protégées par le droit d'auteur

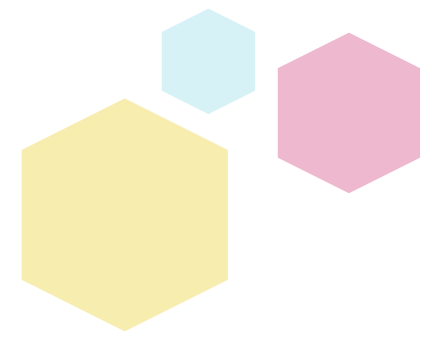
- œuvres littéraires, artistiques, photographiques, les messages publicitaires, les cartes, graphiques et dessins techniques, ...
- certains bâtiments / monuments

=> Toute reproduction nécessite l'obtention d'une autorisation.

Aux personnes présentes sur les photos

- Elles sont reconnaissables? Faites leur signer une autorisation d'exploitation de leur image.
- **Petite astuce pour ne pas s'embêter** : Faites appel à des figurants volontaires plutôt que de photographier des inconnus.

Conseils et bonnes pratiques



**Vous avez tous les droits nécessaires?
Plus qu'à saisir les informations dans Apidae !**



Champ copyright

=> Identité du titulaire des droits de la photo ou de l'illustration

Exemple : « [Nom du photographe] / [éventuellement la structure qui gère les droits] »

« DR (pour Droits Réservés) / [nom de l'OT] »

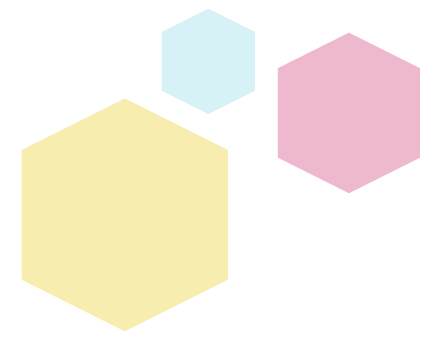
« DR / [nom prestataire touristique]

Champ Date limite de publication

=> durée de vos droits en fonction de votre contrat

Format date

Petite astuce pour ne rien oublier : Pensez à vos utilisateurs extranet et vérifiez la saisie des champs "copyright" et "date limite de publication" !



Retrouvez toutes les informations sur le sujet dans
l'aide en ligne utilisateur :

[Bonnes pratiques et contrat type pour les droits photos, multimédias et autres types de données](#)